

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2010

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le mercredi 15 septembre 2010 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 6 septembre 2010. Absents excusés : Pascale ROUX et Eudes POULNOT (pouvoir à Y.GUIGNOT) Secrétaire de séance : Mireille KAMMERLOCHER
Le compte-rendu de la séance du 1^{er} juillet 2010 est adopté à l'unanimité.

REPLACEMENT D'UNE CHAUDIERE:

Le remplacement de la chaudière d'un logement locatif 16 rue de l'église a dû être effectué dans l'urgence. Les crédits d'un montant de 1554 € sont ouverts à l'unanimité à l'article 2313.

CLASSEMENT EN VOIRIE COMMUNALE :

Dans le cadre du calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement allouée à la commune, le linéaire de voirie compte pour une part non négligeable. Le linéaire de GRAY LA VILLE doit donc être défini au plus juste pour le calcul de la dotation 2012. Dans cette optique, il est nécessaire d'opérer les ajustements suivants :

- intégration de l'impasse de Sonjour
- intégration de la portion comprise entre la rue de la chenille et celle des bergeries, non encore classée en VC alors qu'ouverte à la circulation.

PREPARATION DU BULLETIN MUNICIPAL:

Le BM 2010 est en préparation . La commission ' information et communication' y travaille . Les mêmes principes sont retenus pour cette année : une page par association et un coût unique pour la pub de 40 €.

SECURITE ROUTIERE :

Les problèmes liés à une vitesse excessive des véhicules existent à GRAY LA VILLE comme dans beaucoup d'autres communes. Cette question requiert une étude sérieuse et poussée avec les étapes suivantes :

- une prise en compte des demandes faites en Mairie
- une recherche des solutions techniques appropriées
- une évaluation du coût intégrant les capacités financières de la commune
- et au final une rencontre avec les personnes concernées

CAF :

Le service « action sociale » a demandé qu'une tarification qui tienne compte des revenus des familles soit instaurée dans le périscolaire, en conformité avec les exigences de la convention d'objectifs et de financement. Cette modification de la tarification sera opérationnelle dès la prochaine rentrée scolaire 2011/2012.

TELERELEVE :

Tous les compteurs d'eau des habitations seront remplacés ou équipés par du matériel permettant de relever à distance les consommations et de détecter d'éventuelles fuites. Une convention sera signée avec GAZ & EAUX pour mettre en place ce matériel.

SICTOM - MISE EN PLACE DE LA COLLECTE SELECTIVE ET DE LA REDEVANCE INCITATIVE:

La société PLASTIC OMNIUM est chargée de réaliser une enquête pour la mise en place des conteneurs à ordures ménagères fournis par le SICTOM de GRAY, auprès de tous les habitants afin d'obtenir la composition détaillée des ménages. Un bac pucé gratuit sera en effet mis à la disposition de chaque ménage pour servir au dépôt des O.M.R (ordures ménagères résiduelles) non recyclables. Le bac actuel détenu par chaque ménage servira au dépôt des matériaux recyclables (sauf le verre).

Un article du bulletin municipal 2010 plus approfondi sera consacré à cette mise en place.